easyinform

INFORMER

Désigner facilement vos inventeurs

easyinform est un outil qui permet d'informer automatiquement vos inventeurs lorsque l'invention fait l'objet du dépôt d'une demande de brevet et lors de la délivrance du titre.

Toute demande de brevet doit comprendre la désignation de l'inventeur ou des inventeurs.

La mise en œuvre de cette obligation au sein de votre organisation peut rapidement s'avérer complexe et excessivement chronophage.

Pourquoi utiliser easyinform ?

- **Simple** : Avec easyinform, vous pouvez, transmettre et renseigner les coordonnées des inventeurs et leurs langues de communication (français ou anglais), directement en ligne via IP data². Vous pouvez sélectionner les inventeurs et leur adresser une information lors du dépôt et de la délivrance du brevet. easyinform vous permet de visualiser le nombre de messages envoyés et à envoyer.
- **Sécurisé** : Dès que les informations indispensables au bon fonctionnement du service sont renseignées (e-mail et langue de communication), un message électronique est adressé à chaque inventeur lors du dépôt d'une demande et de la délivrance d'un brevet. Une copie de cet e-mail sera disponible via IP data², 24h après l'envoi, dans le dossier concerné.

Quels risques si je n'informe pas mes inventeurs ?

- La loi ne prévoit aucune sanction à l'encontre de l'employeur qui manque à cette obligation. Toutefois, un salarié qui n'aurait pas été dûment informé pourrait arguer d'un préjudice et réclamer des dommages et intérêts en se plaçant sur le terrain de la responsabilité civile.
- Le salarié pourrait également soulever le défaut d'information pour contester la prescription d'une action en paiement d'une rémunération supplémentaire.
- La Cour de Cassation a considéré que le délai de prescription court à compter de la date à laquelle le salarié a eu connaissance des éléments ouvrant droit à rémunération.

Comment souscrire à easyinform ?

Connectez-vous à votre compte administrateur IP data² et accéder à l'onglet easyinform.

Lors de votre première connexion, il vous sera demandé de confirmer votre souscription et d'accepter les conditions générales d'utilisation consultables en ligne.

En cas de question : **ipdata2@lavoix.eu**

easyinform